

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### DE LA COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE n° Del. 2024-031

L'an deux mille vingt quatre

Le six juin

A vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la commune Glières-Val-de-Borne, **convoqué le 31 mai 2024** par le Maire de la commune de Glières-Val-de-Borne, Christophe FOURNIER, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'animation à Entremont 74130 GLIERES-VAL-DE-BORNE, sous la présidence de **M. Christophe FOURNIER, Maire.**

**Présents :** M. Christophe FOURNIER, Mme Christiane PERILLAT-CHARLAZ, M. Christian SERVAGE, Mme Sheila MICHEL, Mme Thérèse RAPHET, Mme Estelle GAILLARD, M. Tanguy JON, M. Éric BERTELOOT, M. Francis MARCHAL, Mme Odile VIX, M. Jean-Luc ARCADE, , M. Mickaël MAISTRE.

**Absents Excusés :** M. Laurent VALLIER (pouvoir à M. Éric BERTELOOT), M. Gilbert COLLINI (pouvoir à Mme Estelle GAILLARD), Mme Corinne PASSERAT (pouvoir à Mme Sheila MICHEL), M. Jean-Jacques SIGNOUX (pouvoir à Mme Thérèse RAPHET), M. Lucas THABUIS (pouvoir à M. Christophe FOURNIER), M. Jean-Yves PERILLAT (pouvoir à M. Tanguy JON), M. Michaël JOLIVET-BALON (pouvoir à M. Christian SERVAGE), Mme Aurélie ROCHE (pouvoir à M. Jean-Luc ARCADE)

**Absents :** Mme Marie-Cécile PASQUIER, M. Jean-Pierre BETEND, Mme Angélique LENOBLE

**Objet de la délibération : Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal du 07 mai 2024.**

Mme Sheila MICHEL expose,

Conformément à la nouvelle réglementation en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022, relative au déroulement du conseil municipal, il lui est demandé d'approuver le Procès-Verbal de la séance du 07 mai 2024 qui a été adressé à l'ensemble des membres de l'assemblée délibérante, par mail le 31 mai 2024.

**Délibération votée à 6 abstentions (Mmes Odile VIX et Aurélie ROCHE, MM. Laurent VALLIER, Jean-Luc ARCADE, Francis MARCHAL et Mickaël MAISTRE) et 14 pour.**

Fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus,

Au registre suivent les signatures,

Pour copie conforme le 7 juin 2024

Le Maire,  
Christophe FOURNIER.

La secrétaire de séance,  
Mme Sheila MICHEL.

